



# 1 Autorisation/Permis de travail

Je suis qualifié et former à effectuer des tâches à haut risque et détient un permis d'exercer valide. (cela inclut les environnements de travail sous forte chaleur et activité électrique.)



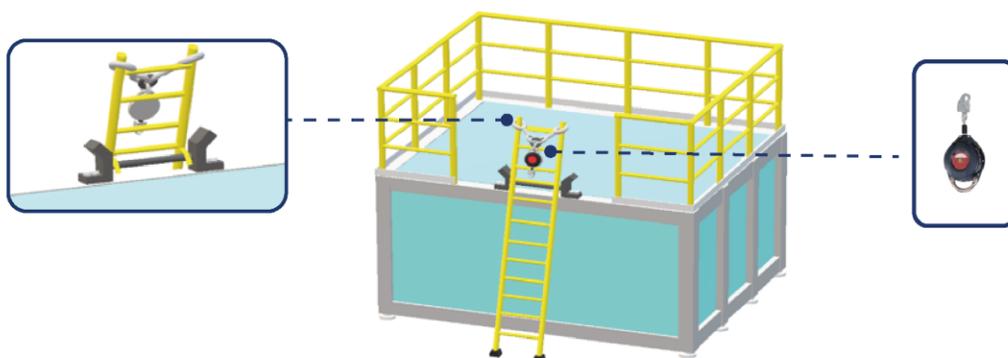
## La Règle d'Or

J'arrête de travailler si les conditions et les comportements présentent des risques. J'en informe immédiatement mes responsables.



## 2 Le Travail en Hauteur

J'utilise impérativement les outils et mesures de prévention de chute mis à disposition afin de minimiser les risques. Je vérifie que je possède également une autorisation ou un permis de travail valide.



- Protégez-vous toujours contre les chutes lorsque vous travaillez en hauteur.
- Vous pouvez travailler en hauteur seulement si vous êtes formé et autorisé.
- Obtenez un permis de travail spécifique avant de commencer
- Vérifiez les harnais de sécurité ainsi que vos EPI avant de commencer

- Attachez toujours votre harnais de sécurité au système de protection contre les chutes.
- Utilisez uniquement le système de protection contre les chutes et le harnais s'ils sont étiquetés, inspectés et certifiés.
- N'utilisez qu'une échelle ou un échafaudage inspecté et vérifiez-le avant utilisation
- Protégez toutes les ouvertures au sol ou au niveau du sol avec des couvercles ou des barrières fixes.

### La Règle d'Or



J'arrête de travailler si les conditions et les comportements présentent des risques. J'en informe immédiatement mes responsables.



## 3 Le travail dans les espaces clos

Je suis systématiquement les règlements en place et je détiens un permis valide afin d'entrer dans les espaces clos.

1

Assurez-vous que l'air soit pur avant d'entrer dans un espace confiné

2

Obtenez un permis de travail avant de pénétrer dans des espaces confinés nécessitant un permis

3

Assurez-vous qu'un observateur/assistant a été désigné et qu'il est posté à l'extérieur de l'espace confiné.

4

Assurez-vous de disposer d'un détecteur de gaz **certifié** avant d'entrer dans un espace confiné susceptible de contenir des gaz nocifs.

5

Assurez-vous d'utiliser un équipement calibré pour tester les espaces confinés

6

N'entrez dans un espace confiné que si vous êtes formé et autorisé

7

Assurez-vous que chaque espace confiné soit clairement identifié avec un panneau "Danger" et "Personnes autorisées seulement" (ou équivalent)

8

Vérifiez que l'équipement de sauvetage soient accessible et disposent des certifications nécessaires.



### La Règle d'Or

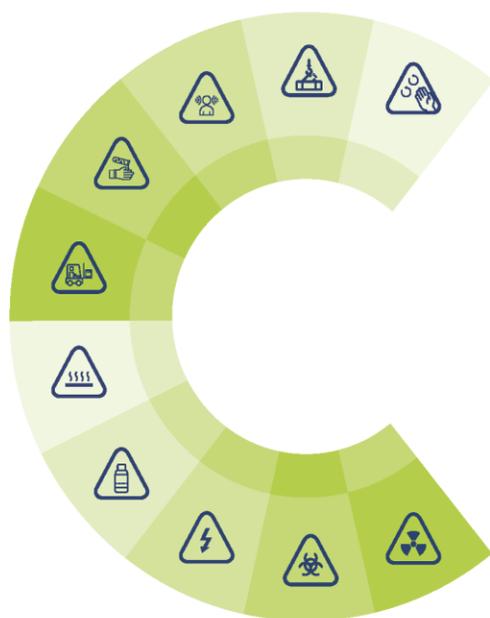
J'arrête de travailler si les conditions et les comportements présentent des risques. J'en informe immédiatement mes responsables.



# 4

## Lock out - Tag out - Tryout Verrouillage-étiquetage(LOTOTO)

Je sécurise toujours les sources d'énergie avec mon propre cadenas et étiquette, en les vérifiant avant de commencer le travail



- 1 Assurez-vous d'être formé et autorisé à effectuer une procédure de verrouillage-étiquetage.
- 2 Vérifiez que toutes les sources d'énergie soient déconnectées et isolées avant de commencer le travail.
- 3 Assurez-vous qu'une évaluation des risques et un guide LOTOTO soient en place.
- 4 Suivez la procédure mise en place.
- 5 Assurez-vous d'informer tous les employés concernés.
- 6 Installez les dispositifs LOTOTO pour isoler les sources d'énergie.
- 7 Effectuez le test de vérification
- 8 Une fois la tâche terminée, assurez-vous que l'équipement soit remis à la normale avec les dispositifs de sécurité adaptés
- 9 Assurez-vous d'avoir un permis adapté (si nécessaire – mode 3 LOTOTO)



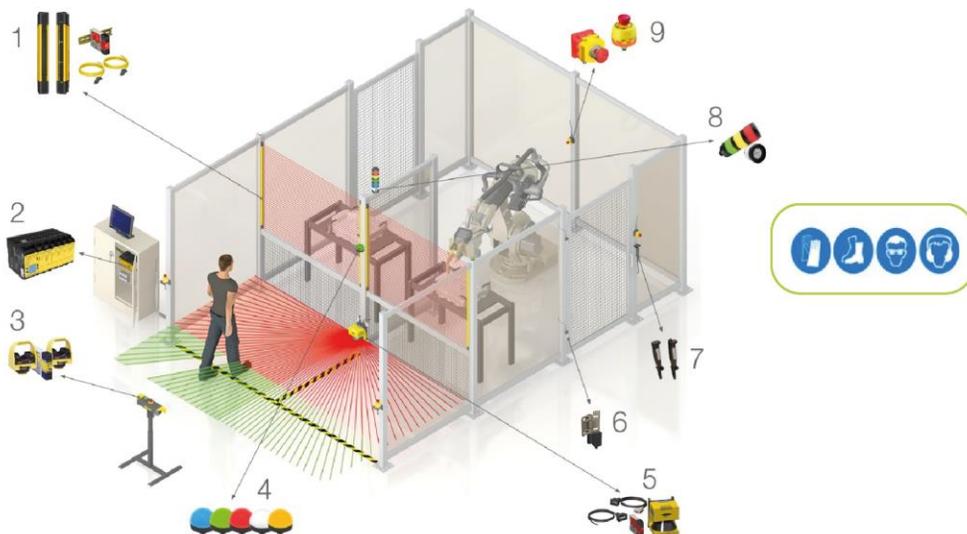
### La Règle d'Or

J'arrête de travailler si les conditions et les comportements présentent des risques. J'en informe immédiatement mes responsables.



## 5 La Sécurité avec les Machines

Je manipule toujours les machines avec les dispositifs de sécurité appropriés en place.



Utilisez les machines avec des équipements de protection appropriés

Vérifiez que les dispositifs de sécurité fonctionnent correctement et qu'ils soient enregistrés

Si un dispositif de sécurité est en panne, arrêtez immédiatement la machine et informez vos supérieurs

Si la machine présente un dysfonctionnement, n'essayez pas de la réparer si vous n'êtes pas autorisé.

Après toute maintenance effectué sur la machine, vérifiez à nouveau les dispositifs de sécurité pour vous assurer qu'ils sont toujours en bon état de fonctionnement

N'utilisez les machines que si vous êtes autorisé et formé.

Soyez attentifs aux risques liés aux machines et aux types d'équipements de protection.

S'il y a un dispositif de sécurité, assurez-vous qu'il fonctionne correctement. **Ne le retirez pas.**

### La Règle d'Or



J'arrête de travailler si les conditions et les comportements présentent des risques. J'en informe immédiatement mes responsables.



## 6 Equipements Mobiles

Je dispose des autorisations nécessaires afin d'opérer des engins mobiles tels que les chariots élévateurs, grues, trains et camions.



Assurez-vous d'avoir un permis valide et d'être formé afin d'utiliser les équipements mobiles.



Respectez les limitations de vitesse et les règles de conduite.



Au début de votre journée de travail, vérifiez les dispositifs de sécurité de votre engin mobile pour vous assurer qu'ils fonctionnent correctement, et enregistrez-les sur la liste de validation de mise en place.



Utilisez impérativement les ceintures de sécurité.



En cas de dysfonctionnement, cessez d'utiliser l'équipement mobile et signalez-le immédiatement à votre superviseur.



Ne laissez PAS les clés des équipements mobiles accessibles lorsque vous ne les utilisez pas, par exemple ; pendant les pauses ou à la fin de votre journée de travail. Si vous utilisez votre badge pour opérer l'équipement, NE le partagez avec personne.



### La Règle d'Or

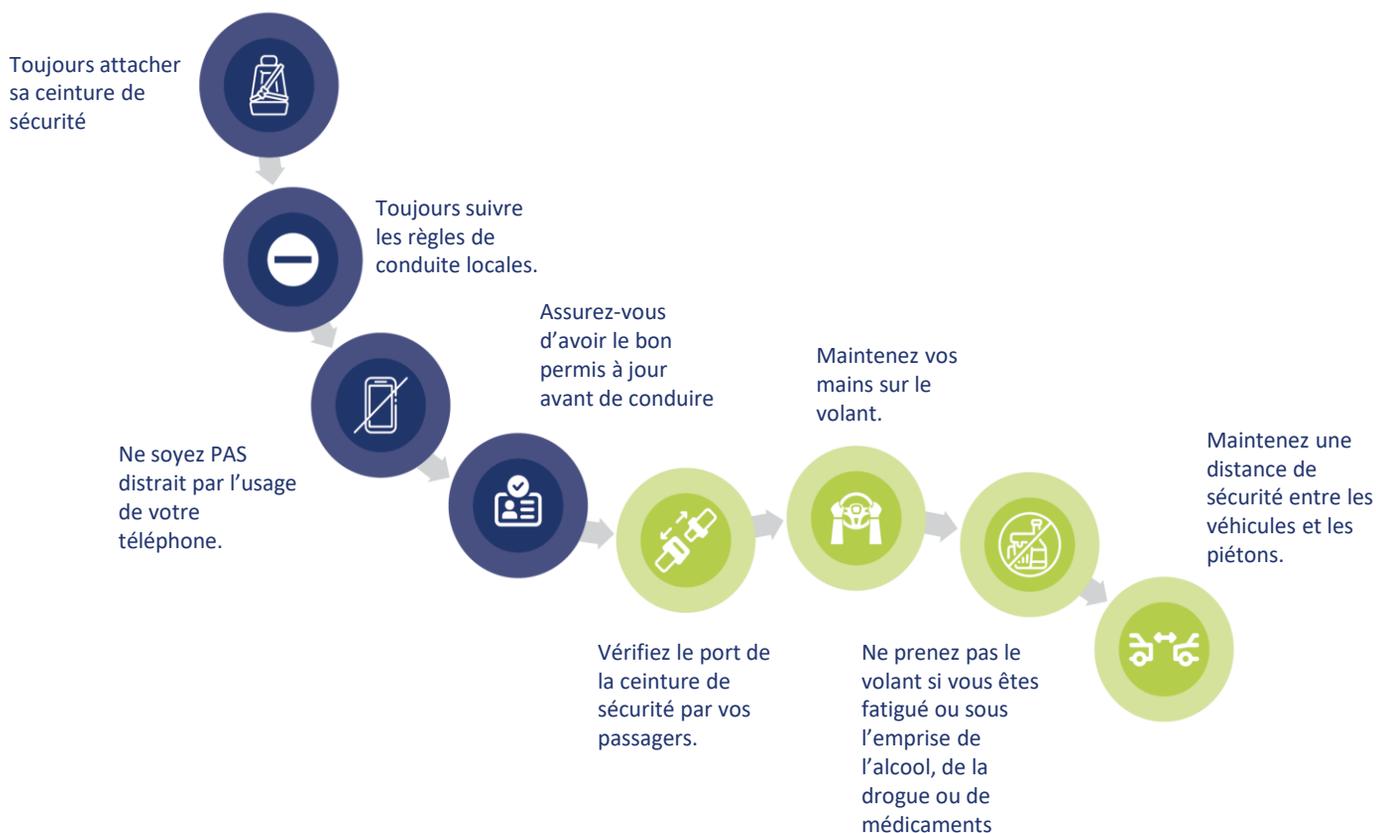
J'arrête de travailler si les conditions et les comportements présentent des risques. J'en informe immédiatement mes responsables.



## Les règles fondamentales qui sauvent des vies

# 7 Conduite sécurisés

J'attache toujours ma ceinture (lorsqu'il y en a une) et garde mes mains sur le volant, et non sur mon téléphone.



### La Règle d'Or



J'arrête de travailler si les conditions et les comportements présentent des risques. J'en informe immédiatement mes responsables.



## 8

### Opérations de levage

J'évite de rester sous des charges suspendues et je maintiens une distance de sécurité. Avant toute opération de levage, je planifie minutieusement l'opération et vérifie les zones alentour.



Je maintiens une distance de sécurité face à chaque charge suspendue.

Positionnez-vous de manière à ne pas vous situer entre la charge et tout objet immobile.

Les opérateurs de grues doivent constamment surveiller la zone lors des manipulations.

Les opérateurs de grues ne doivent laisser personne approcher la charge.

Utilisez des accessoires de levage avec une certification CE (ou équivalente) et un poids maximal indiqué.

Vérifiez les équipements de levage ainsi que les accessoires avant chaque utilisation.

Vérifiez que le poids des charges ne dépasse pas le poids maximal autorisé par l'équipement.

Utilisez les engins de levage et leurs équipements seulement si ces derniers sont en bon état.

En cas d'opération inédite de levage, assurez-vous que chaque membre de l'équipe soit correctement formé et qualifié, et que le "lift leader" soit bien identifié.

En cas d'opération inédite de levage, assurez-vous que le plan de l'opération a été communiqué et validé avant de démarrer.



#### La Règle d'Or

J'arrête de travailler si les conditions et les comportements présentent des risques. J'en informe immédiatement mes responsables.



## 9 Drogues/Alcools

Je m'engage à ne pas être en possession d'alcool ou de drogues lorsque je suis en poste.



Ne JAMAIS vous présenter au travail lorsque vous êtes sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool.



Je ne possède PAS de drogue ou d'alcool lorsque je suis aux alentours du périmètre de l'entreprise.



Je ne conduis JAMAIS sous l'effet de la drogue ou de l'alcool.



Si je prends des médicaments "intoxicants", j'en informe le centre médical/HSE ou mon responsable si cela affecte mon travail.



Je n'autorise PAS mes collègues à travailler sous l'influence de la drogue ou de l'alcool.



### La Règle d'Or

J'arrête de travailler si les conditions et les comportements présentent des risques. J'en informe immédiatement mes responsables.